

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 30 mai 2024

DCM N° 24-05-30-13

Objet : Attribution de subventions aux associations socioéducatives.

1 – PROJETS SOCIO-EDUCATIFS

Comme chaque année, la Ville soutient des actions socioéducatives dont les objectifs sont d'animer les quartiers de Metz, sensibiliser les citoyens sur des thématiques spécifiques, accompagner et soutenir les initiatives et l'engagement des jeunes publics, ou encore favoriser la solidarité et le renforcement du lien social.

Parmi les projets ici concernés, certains s'inscrivent dans la durée, et d'autres sont de nouveaux projets émergeant de la volonté des associations de diversifier l'offre d'animation socioculturelle et festive proposée aux habitants.

Pour l'ensemble de ces projets il est proposé d'accorder des subventions pour un montant total de **113 450 €**.

2. PROJETS D'INVESTISSEMENT

La Ville de Metz soutient par ailleurs les associations socioéducatives en leur accordant des aides à l'investissement, permettant de renouveler les matériels et les équipements défectueux ou vieillissants, ou d'en acquérir de nouveaux qui favorisent le développement de leurs projets. Il est proposé de faire bénéficier quatre structures de subventions d'investissement pour un montant total de **13 817 €**.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment pris en ses articles L1611-4 et L2541-12,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU les demandes de subventions formulées auprès de la Ville de Metz par les associations socioéducatives messines,

VU les avenants et conventions d'objectifs et de moyens liant la Ville de Metz et les associations socioéducatives messines,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Metz de soutenir les actions éducatives en direction de la jeunesse, d'encourager le développement du lien social et de favoriser l'animation des quartiers,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions pour les projets suivants aux associations ci-dessous mentionnées, pour un montant total de **113 450 €**, au titre de l'animation socioculturelle des quartiers messins :

- Association JUST	56 600 €
- Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire	10 000 €
- La Cavavanne	8 000 €
- Les Heures Paniques	7 000 €
- Kaïros	5 500 €
- Collectif Art	3 000 €
- Vallières en Fête	3 000 €
- Maison de la Culture et des Loisirs	3 000 €
- Intemporelle	3 000 €
- Centre d'Animation Sociale, Sportive et d'Insertion Solidaire	3 000 €
- Association Culturelle et Sociale Agora	2 350 €
- Guinée Faré	2 000 €
- Une Terre et un Jardin pour 2 mains	2 000 €
- Comité de Gestion du Centre Socioculturel Metz Centre (Arc en Ciel)	1 500 €
- Oui Vivre en Outre Seille	1 500 €
- Groupe Folklorique Lorrain de Metz	1 000 €
- Association des Sourds de Metz et de la Moselle	500 €
- Association des Cadets de la Gendarmerie Nationale de la Moselle	500 €

D'ATTRIBUER les subventions pour investissement aux associations ci-dessous mentionnées pour un montant total de **13 817 €**.

- Atelier 17.91	5 000 €
- Maison de la Culture et des Loisirs	4 987 €
- Centre Socioculturel de Metz Centre Arc en Ciel	3 000 €
- Famille Lorraine de Metz Borny	830 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification, les conventions et les avenants portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son

affectation ou de non-réalisation du projet.

La dépense totale s'élève à **127 267 €**.

Service à l'origine de la DCM : Cellule de gestion Pôle Jeunesse, vie associative et politique de la ville Commissions : Commission Sport et Jeunesse, Vie Associative et Etudiante Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions
--